Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260413-DE3126-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveiln melin Ploveiln

# DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 7 avril 2026, se sont réunis le lundi 13 avril 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

**Étaient présents :**
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Catherine SEGUIN, Sylvie RICHARD, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Jérôme LECOMPTE.

**Absents ayant donné pouvoir :**

| | | |
|---|---|---|
| Jérôme LE BELLEC | à | Erick SCWHARTZ |
| Arnaud PLATEL | à | Diane GAYET |
| Natacha DEZILES | à | Hélèna LE FLOC'H |
| Édith LE BORGNE | à | Germain GUICHAOUA |
| Liliane BRUNET | à | Benoît LAGOUTTE-LOISEL, |
| Marine GOURLAY | à | Jérôme LECOMPTE |

**Nombre de conseillers :** - en exercice : 27
- présents : 21
- votants : 27

Secrétaire de séance : Yvon TROADEC

## DE3126 – Désignation d'un représentant de la langue bretonne au sein de Quimper Bretagne Occidentale

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre du projet de constitution d'un nouveau groupe de travail sur la langue bretonne au niveau communautaire, il est demandé à la commune de Plomelin de désigner officiellement un référent de la langue bretonne.

Il est proposé de désigner Mme Christiane LE BERRE comme référent titulaire de la langue bretonne au niveau communautaire, et Mme Natacha DEZILES en référent suppléant

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Mme Christiane LE BERRE comme référent titulaire de la langue bretonne au sein de Quimper Bretagne Occidentale, et Mme Natacha DEZILES en référent suppléant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260413-DE3126-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 13 avril 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI




Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.